

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 21 mars 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour un poste d'enseignant ou enseignante spécialisé(e) coordonnateur ou coordonnatrice ULIS TFA - Rentrée 2025-2026

1 poste d'enseignant ou enseignante spécialisé(e) coordonnateur ou coordonnatrice ULIS TFA est à pourvoir à la rentrée 2025.

Implantation du poste : collège Saint Louis à Lieusaint (1 poste)

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°20 A. (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Être enseignant ou enseignante du 1^{er} degré spécialisé(e) titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH ou d'un titre équivalent auquel il se substitue, certifié(e) en LSF niveau B2.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier bulletin d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 7 avril 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – **par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, avant le 10 avril 2025**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **fin avril 2025**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du pôle école inclusive, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE SPECIALISE(E) COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE
D'ULIS TFA COLLEGE**

Profil du poste :

Enseignant ou enseignante du premier degré spécialisé(e) titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH option A ou d'un titre équivalent auquel il se substitue. Certifié(e) en LSF niveau B2.

Missions :

- Exercer toutes les missions d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice ULIS TFA auprès d'un groupe d'élèves sourds d'âge collège ;
- Travailler en lien avec les professeures ou les professeurs de collège, les médiateurs ou médiatrices, les interprètes et les professeurs ou professeurs sourds du SSEFS, au sein du dispositif ULIS et dans le cadre du PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds) ;
- Organiser et planifier les emplois du temps individuels des élèves sourds
- Enseigner la langue française écrite à travers des modalités d'enseignement bilingue (Langue française écrite et LSF) ;
- Collaborer et échanger avec les professeures ou les professeurs des classes de référence des élèves sourds sur les modalités d'enseignement bilingue ;
- Participer aux réflexions sur l'accessibilité des cours du collège auprès des élèves sourds ;
- Regrouper les élèves du dispositif sur des temps de remédiation et de préparation des cours ;
- Réaliser des synthèses des échanges avec les différents professionnels à l'occasion de réunions de régulation du dispositif ULIS ;
- Préparer les équipes de suivi de scolarisation des élèves sourds ;
- Participer aux réunions de synthèses du SSEFS ;
- Etre l'interlocuteur ou l'interlocutrice direct(e) des familles des élèves sourds ;
- Coordonner le projet d'orientation des élèves sourds à travers la construction du parcours avenir, la recherche de stages adaptés, en lien avec le référent ou la référente parcours avenir du collège et le conseiller ou la conseillère d'orientation psychologue ;
- Préparer des leçons de français avec un professionnel ou une professionnelle binôme sourd(e) du SSEFS (service de soutien à la scolarisation des élèves sourds) ;
- Exercer les missions d'une personne ressource notamment dans le domaine de la scolarisation des élèves sourds dans le cadre de l'Ecole inclusive.